

« Là où est ton trésor »

Notre association, comme le prévoient les statuts, va avoir à renouveler son bureau lors de l'assemblée générale fin août et, pour ma part, je vais passer le relais au nouveau trésorier que le Conseil d'administration va élire. Cela m'a amenée à quelques réflexions sur cette fonction de trésorier(e), que je voudrais vous partager.

En premier lieu, on peut se demander pourquoi avoir accepté cette charge, alors que je n'ai pas de compétences particulières en ce domaine. Dans ma vie personnelle, je me réjouis d'avoir pu éviter les soucis d'argent, en ayant suffisamment pour ne manquer de rien d'indispensable, et pas trop pour ne pas être préoccupée de son placement. Comme trésorière, j'ai été confrontée aux limites d'une telle option. Où est l'indispensable ? Comment, très modestement, une association comme l'ATEM peut-elle permettre une solidarité entre ses membres, entre les théologiens qui ont des ressources personnelles et institutionnelles satisfaisantes et ceux qui peinent à trouver de quoi vivre, à payer leur cotisation, à participer à un colloque ? Faut-il appliquer les mêmes règles à tous (radiation après deux années de cotisation non versées...) ? Quels projets soutenir ? Quel niveau de réserves pour des activités futures est-il acceptable ? Quel placement choisir pour ces réserves ? Autant de questions qui ne peuvent qu'interpeller la trésorière d'une association de moralistes-éthicien(ne)s et qu'il me paraît bon de soumettre au débat.

Et puis, l'actualité aidant, je me suis demandée pourquoi il pouvait être aussi périlleux d'avoir la responsabilité de la bourse commune. Bien sûr, il y a la tentation du détournement de fonds, mais ce n'est pas le seul risque. L'histoire, tant profane que biblique, nous livre maints exemples allant de l'abus de pouvoir à la trahison et à la corruption, en passant par la violence sexuelle et le crime. L'argent, et peut-être tout particulièrement celui que je ne possède pas en propre mais qui est à ma portée, peut fausser le regard que je porte sur autrui, le faire disparaître comme personne humaine pour n'en faire qu'un objet de désir, de convoitise, de puissance. Cela nous invite à une vigilance personnelle et collective. Merci à vous tous pour les petits mots d'amitié joints à vos versements de cotisations, ils me font relire dans une perspective neuve la recommandation de Jésus à ses disciples : « Faites-vous des amis avec l'argent trompeur... » (Lc 16, 9). Et bonne route à celui ou celle qui prendra le relais !

Fabienne Daull, trésorière

Sommaire

Éditorial	1
Débat : la DPI en Allemagne	2
Recensions	2-3
Convocation à l'AG de l'ATEM	4

Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve

Vice-Présiden(e)s : Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Place de l'Université, 9, F-67084 Strasbourg

Alain Thomasset, 128, rue Blomet F - 75015 Paris

Trésorière : Fabienne Daull, 36, avenue Berthelot F - 69007 Lyon

Secrétaire : Karsten Lehmkuhler, Faculté de théologie protestante, Place de l'Université, 9 F - 67084 Strasbourg

Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Site web : www.ethique-atem.org

Le débat actuel sur le DPI en Allemagne

Cet été, l'Allemagne discute vivement un projet de loi concernant le diagnostic préimplantatoire (DPI). A l'heure actuelle, aucune loi allemande ne s'exprime explicitement sur cette technique qui permet, dans le cadre d'une fécondation in vitro, de détecter une maladie génétique grave et de choisir ainsi, pour le transfert à l'utérus, uniquement des embryons sains. Jusqu'en juin 2010, tout le monde croyait qu'une autre loi, appelée « loi concernant la protection des embryons » (« Embryonenschutzgesetz »), interdisait implicitement le DPI. Car cette loi proscriit en effet la fécondation d'un ovule humain dans un but autre que la provocation d'une grossesse ; et elle stipule par ailleurs que seulement trois embryons doivent être créés lors d'un essai de procréation médicalement assistée. Mais en juin 2010, la cour de cassation allemande a affirmé que cette loi ne s'exprime pas nécessairement contre toute forme de DPI. Elle a ainsi donné naissance à un débat parlementaire vif. Une décision sur une loi éventuelle est attendue prochainement.

Trois propositions de loi sont discutées, et il est intéressant de noter que les clivages politiques habituels ne jouent pas de rôle majeur dans ce débat. Un premier groupe souhaite une interdiction stricte du DPI. Les arguments avancés sont entre autres la dignité humaine comme un droit fondamental qui concerne aussi la vie humaine en gestation, la non-discrimination de la vie handicapée et le refus de sélection négative. Aussi le problème de la création de beaucoup d' « embryons surnuméraires » est-il mentionné. Un deuxième groupe souhaite l'autorisation limitée et encadrée du DPI en Allemagne. Ici, la situation des couples concernés est au centre de l'argumentation : Ces couples désirent un enfant, mais ils savent qu'ils ont un risque important d'avoir un enfant atteint d'une maladie génétique grave. Certains ont déjà un enfant atteint de cette maladie ou leur enfant était mort-né. Selon la proposition de ce groupe, toute demande de DPI devrait passer (comme en France) par un comité de spécialistes. Seul le diagnostic d'une maladie d'une « particulière gravité » et avec un risque génétique « important » serait possible. La proposition d'un troisième groupe enfin vise l'interdiction du DPI, mais la possibilité d'une dérogation pour des cas où il y a un grand risque de fausse-couche, d'enfant mort-né ou de la mort de l'enfant durant sa première année.

Le comité national d'éthique (« Nationaler Ethikrat ») s'est exprimé, en mars dernier, sur cette question (l'avis est publié et téléchargeable sur son site www.ethikrat.org ; une traduction française sera disponible sous peu). De façon étonnante et remarquable, le comité précise que deux opinions opposées coexistent en son sein et qu'il n'est pas en mesure de donner un avis unanime en la matière. Il décrit ainsi les deux opinions en détail, avec chaque fois une argumentation minutieuse : l'opinion selon laquelle il faudrait interdire le DPI, au nom de la dignité de tout être humain et aussi pour pallier la dérive inévitable de sélection avancée ; et l'autre opinion selon laquelle le DPI devrait être autorisé, au nom du souhait des couples, de leur auto-détermination et de leur possibilité de choix, comparée aussi à l'IMG qui est possible en Allemagne.

Pour le lecteur, ce dialogue franc et argumenté est sans doute un exemple instructif pour la qualité de la discussion éthique, dans un domaine où les opinions les plus diverses se rencontrent.

Karsten Lehmkuhler

Recensions

William, C. Spohn, *Jésus et l'éthique. Va et fais de même*, Lessius, Bruxelles, 2010, 304 p., 24,5 €

Il faut beaucoup se réjouir de la traduction française (effectuée par Laurent David et révisée par Robert Myle) de l'ouvrage du théologien américain William Spohn prématurément décédé en 2005. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance du livre paru en anglais (*Go and Do Like-*

wise. *Jesus and Ethics*, Continuum, 2000) dans la lettre de l'ATEM et dans le bulletin des RSR de 2004. Cette traduction permettra de mettre ce livre, à la fois original et fécond, à disposition des étudiants et du grand public dans son ensemble. Ayant eu l'occasion de proposer ce livre en séminaire à des étudiants de premier cycle, j'ai pu en mesurer l'impact et constater la pertinence de cette lecture en ce qui les concerne.

Rappelons que la visée de Spohn est de répondre à la question de la place de Jésus dans la vie morale des chrétiens. Insatisfait des réponses trop universalistes données par les théologiens allemands comme Fuchs, Schuller ou Rahner (qui insistent beaucoup sur la moralité chrétienne comme morale commune), Spohn, sans abandonner la visée d'une éthique pour tous, cherche à mieux saisir la spécificité de l'influence morale de la suite du Christ. Son argument s'appuie sur trois piliers reliés entre eux : l'étude des récits du Nouveau Testament, l'éthique des vertus, les pratiques de la vie spirituelle chrétienne. Influencé par Richard Niebuhr et sa recherche d'une éthique de l'ajustement à la situation (« ethics of the fitting »), l'auteur porte une attention particulière aux symboles et métaphores de la Bible et notamment à la manière dont la « forme de vie » de Jésus est une clé d'interprétation pour l'expérience chrétienne. Dès lors l'imitation de Jésus n'est pas une répétition littérale ou une simple dévotion sentimentale mais l'invitation à reprendre de manière analogique, avec imagination, créativité, et souplesse le dynamisme même de la vie du Christ. En même temps Spohn, ayant fait sa thèse sur le grand prédicateur protestant du « réveil » Jonathan Edwards, est rendu sensible à l'importance des sentiments religieux et des pratiques de piété dans la vie éthique des chrétiens. Il montre alors comment l'appropriation des récits de la vie de Jésus, notamment par la liturgie et la prière, influence profondément les affects des chrétiens et contribue à façonner en eux des attitudes et des sentiments particuliers de grande importance morale. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'école de la parabole du bon samaritain, la compassion est pour lui « le nerf optique de la vision chrétienne ». En définitive, ce sont nos perceptions de la réalité, nos sentiments éthiques et jusqu'à notre identité profonde qui sont éduqués et formés par les récits de la vie du Christ.

Nul doute que ce livre, qui n'est certes pas écrit à la manière française et qui peut déconcerter certains, peut être source pour beaucoup d'une recherche novatrice et inspirante sur les relations entre Bible et morale.

Alain Thomasset

Vincent Leclercq, *Blessed are the Vulnerable. Reaching out to those with AIDS*, Twenty Third Publications, 2010, 257 p.

L'auteur, médecin français, publie avec cet ouvrage sa thèse de doctorat en théologie soutenue aux Etats-Unis. Son idée en optant pour ce travail était d'écrire non pas sur le SIDA, ou même sur le vécu propre aux patients, mais de proposer un travail sur tous ceux qui sont impliqués dans la pandémie, les malades et les personnes en « bonne santé ». L'ensemble est ainsi articulé sur l'idée de vulnérabilité, approchée à la fois par des auteurs francophones (surtout parisiens) et anglophones (en particulier Enda McDonagh, James F. Keenan, Lisa Cahill et Daniel Harrington).

Cinq chapitres structurent l'ouvrage. Tout d'abord, et c'est peut-être une des parties les plus denses de l'ouvrage, la vulnérabilité comme expérience commune dans le contexte du SIDA. Vincent Leclercq y rappelle les deux sens complémentaires du mot vulnérabilité ; il montre en quoi celle-ci rejoint le vécu du SIDA tout en étant aussi une « réponse ». Il évoque les mauvais réflexes que sont la stigmatisation et la discrimination et plaide pour une éthique de la responsabilité qui dans le dernier chapitre prendra nom d'éthique de l'hospitalité. Les chapitres 2 à 4 sont à proprement parler théologiques. L'auteur y discute de la « sainte intrusion » de Dieu, de son Royaume dans l'expérience de nocturnité de la vulnérabilité. Il rappelle que Jésus est lui-même dans la foi chrétienne auto-révélation de Dieu, à la fois en amont et en aval de l'expérience de précarité, dans la mesure où celle-ci implique aussi une certaine conception christologique. Le Royaume de Dieu c'est Jésus en paroles (prédication) et en actes (guérison), annonçant et anticipant le royaume de Justice. Le croyant s'en imprègne à travers la prière, les sacrements, et en particulier l'Eucharistie et

l'Onction des malades. Le dernier chapitre reprécise cette « éthique de la vulnérabilité » et insiste sur une certaine réciprocité de comportement et d'attitude. Son titre est évocateur : l'hospitalité de l'éthique et l'éthique de l'hospitalité au temps du SIDA. Le propos est audacieux, suggérant un déplacement de la formule traditionnelle de « l'option préférentielle pour les pauvres », en « option préférentielle pour des plus vulnérables reconnus dans leur capacité d'autodétermination » (« The Preferential Option for the Empowerment of the Most Vulnerable »). Si cela implique une responsabilité tant au niveau individuel que collectif, l'auteur rappelle que le christianisme assume une telle prise de risque et invite à accompagner (faire un bout de chemin) avec les acteurs de la nuit. C'est ainsi qu'on dépasse le statut d'observateur pour celui de compagnon de voyage à l'instar du bon Samaritain qui ne reste pas en dehors de l'histoire mais qui, en se faisant proche, devient aussi le premier bénéficiaire du salut. Une approche originale et féconde quand bien même on aurait peut-être aimé aussi une perspective pastorale plus concrète. L'ouvrage donne à penser bien au-delà de la question du SIDA.

Marie-Jo Thiel

Convocation à l'Assemblée générale de l'ATEM

L'Assemblée générale de l'ATEM aura lieu cette année à Louvain-la-Neuve, le 31 août, à 20h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG 2010
2. Rapport moral du président
3. Rapport financier
4. Renouvellement partiel du CA
5. Colloques futurs
6. Divers

Pour rappel, le CA est actuellement composé des membres suivants :

Elus en 2008 : F. Daull, C. Fino, E. Gaziaux, D. Greiner, D. Jacquemin, K. Lehmkuhler, V. Margron, D. Müller, M.-J. Thiel, A. Thomasset.

Elu en 2009 : René Heyer.

Elus en 2010 : A. Bondolfi, Ph. Bordeyne, L. Lemoine, J.-D. Causse.

Les membres dont le mandat arrive à échéance sont donc F. Daull, C. Fino, E. Gaziaux, D. Greiner, D. Jacquemin, K. Lehmkuhler, V. Margron, D. Müller, M.-J. Thiel, A. Thomasset.

Celles et ceux qui ne pourraient pas être présents sont invités à donner une procuration à une personne de leur choix ; cette procuration devra être transmise au secrétaire lors de l'Assemblée générale.